



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 17 JUIN 2025

AFFAIRE N° 49-20250617

AGCV (ASSOCIATION DE GESTION DU CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH) : VOTE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2025 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CASUD ET L'AGCV

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 11 juin 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20250617, puis de l'affaire n° 11 à l'affaire n° 26-20250617 et de l'affaire n° 28 à l'affaire n° 53-20250617) puis de celle de Monsieur VALY Bachil, 1^{er} Vice-Président (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 09-20250617) et de celle de Madame COURTOIS Vanessa, 3^e Vice-Présidente (à l'affaire n° 10-20250617 ainsi qu'à l'affaire n° 27-20250617).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 13

Absents : 04

Déport des conseillers
intéressés à l'affaire ou
ne prenant pas part au
vote : 02

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 29-20250617), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 53-20250617 hormis l'affaire n° 46-20250617), MUSSARD Rose Andrée.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 33-20250617), GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PICARDO Bernard représenté par GASTRIN Albert, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 30 à l'affaire n° 53-20250617).

BENARD Monique représentée par BLARD Régine, SOUBAYA Josian représenté par MONDON Laurence, FONTAINE Gilles représenté par BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HOAREAU Sylvain représenté par MUSSARD Harry, KBIDI Emeline représentée par MUSSARD Rose Andrée, LANDRY Christian représenté par JAVELLE Blanche Reine, FULBERT GERARD Gilberte représentée par LEICHNIG Stéphanie, HUET Marie-Josée représentée par LEVENEUR Inelda.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 34 à l'affaire n° 53-20250617).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, VIENNE Axel, LEVENEUR Inelda et HUET Marie-Josée (à l'affaire n° 46-20250617).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 49-20250617

AGCV (ASSOCIATION DE GESTION DU CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH) : VOTE DE SUBVENTION POUR L'EXERCICE 2025 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CASUD ET L'AGCV

Le Président rappelle à l'Assemblée que :

- la commune de Saint-Joseph a été retenue dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » le 27 mars 2018 ;
- la CASUD en matière de politique locale du commerce d'intérêt communautaire est compétente pour participer à la dynamique commerciale (affaire n° 27-20180928 du 28 septembre 2018) ;
- la CASUD a adhéré à l'association «Gestion du Cœur de Ville de Saint-Joseph » lors du conseil communautaire du 20 juillet 2018 à l'affaire n° 43-20180720 ;
- l'association a pour objet la gestion, la promotion ainsi que le développement commercial du cœur de ville de Saint-Joseph, basé sur un partenariat actif entre chacun des acteurs de la ville et dans le respect des missions propres à chacun ;
- l'avenant de projet n° 1 à la convention pluriannuelle signé le 29 mars 2021 a transformé l'Action Cœur de Ville en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Le Président informe que l'association a pour objectifs de :

- renforcer l'attractivité commerciale du centre ville (recherche de nouveaux investisseurs dans le but d'avoir un mix commercial qui aura été défini dans le cadre du partenariat) ;
- entretenir la relation avec les commerçants et favoriser les échanges entre les commerçants et les pouvoirs publics ;
- encourager la coopération entre tous les partenaires et acteurs de la ville (privés et publics) ;
- assurer la promotion du cœur de ville ;
- s'impliquer dans l'organisation d'animations commerciales ;
- veiller à pérenniser la structure organisationnelle et financière ;
- développer et renforcer le partenariat en vue d'accroître la représentativité de l'association en tant que structure rassemblant les différents acteurs et intérêts de la ville.

Le Président précise que la CASUD contribue au financement du poste de manager du centre ville.

Le Président propose de reconduire la subvention d'un montant de 28 215 € et de renouveler l'adhésion de la CASUD pour l'exercice 2025.

Le rapport d'activité 2024 de l'association ainsi qu'un projet de convention d'objectifs et de moyens sont annexés à la présente délibération.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte du rapport d'activité de l'association,
- d'approuver l'octroi d'une subvention d'un montant de 28 215 € à l'Association de Gestion du Cœur de Ville de Saint-Joseph pour l'exercice 2025,
- de renouveler l'adhésion de la CASUD,
- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens selon le projet ci-joint,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré (M. Patrick LEBRETON, membre du Conseil d'administration de l'AGCV, ainsi que M. Bernard PICARDO, Président de la Chambre de Commerce qui est également membre de cette association, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire et ayant quitté la salle) à l'unanimité des suffrages exprimés,

- prend acte du rapport d'activité de l'association,
- approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 28 215 € à l'Association de Gestion du Cœur de Ville de Saint-Joseph pour l'exercice 2025,
- approuve le renouvellement de l'adhésion de la CASUD,
- approuve la convention d'objectifs et de moyens selon le projet ci-joint,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 42

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 03/07/2025



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE
L'ASSOCIATION DE GESTION DU CŒUR DE VILLE DE SAINT
JOSEPH
ET
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD
EXERCICE 2025**

Entre

La Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD), représentée par son Président Jacques HOARAU ou son délégué dûment autorisé, dont le siège social est situé au :

379 rue Hubert-Delisle
B.P. 437
97 838 LE TAMPON Cedex

Et

L'Association de Gestion du Cœur de Ville de Saint Joseph (sous désignée AGCV) Association régie par la loi 1901 et le décret du 16 Août 1901, représentée par son Président Pascal THIAW-KINE, dont le siège social est situé au :

354, rue Raphaël Babet
97480 SAINT JOSEPH

PRÉAMBULE

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu la demande de subvention en date du 29 Janvier 2025

Vu la délibération N° XXX du Conseil communautaire de la CASUD en date du 20 Juin 2025 accordant une subvention d'un montant de 28 215 euros à l'Association de Gestion du Cœur de Ville au titre de l'année 2025

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Sud soutient l'action menée par l'Association de Gestion du Cœur de Ville de Saint Joseph.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'octroi et d'utilisation de la subvention allouée par la CASUD à l'AGCV dans le cadre de la réalisation de l'objectif défini à cet article.

Par la présente convention, la CASUD s'engage à soutenir les actions de l'AGCV conformément à la délibération n° xx du conseil communautaire du 20 Juin 2025.

À ce titre, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à :

- financer un manager de centre ville, renforcer l'attractivité commerciale du centre ville (recherche de nouveaux investisseurs dans le but d'avoir un mix commercial qui aura été défini dans le cadre du partenariat etc...), entretenir la relation avec les commerçants et favoriser les échanges entre les commerçants et les pouvoirs publics, encourager la coopération entre tous les partenaires et acteurs de la ville (privés et publics),
- assurer la promotion du cœur de ville,
- s'impliquer dans l'organisation d'animations commerciales,
- veiller à pérenniser la structure organisationnelle et financière,
- développer et renforcer le partenariat en vue d'accroître la représentativité de l'association en tant que structure rassemblant les différents acteurs et intérêts de la ville.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 12 mois dans le cadre de l'exercice 2025.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA CASUD : SUBVENTION

3.1 Utilisation de la subvention

Cette subvention devra être affectée à l'objet cité à l'article 1^{er} de la présente convention.

3.2 Montant de la subvention et conditions de paiement

La CASUD intervient sous forme de subvention d'un montant de 28 215 euros pour cette dite convention.

La subvention sera créditée au compte de l'AGCV selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect de cette dernière des obligations qui sont à sa charge et mentionnées dans la présente convention.

3.3 Modalités de versement de la subvention

La CASUD verse :

- un premier acompte de 60 % soit 16 929 € à l'association dès l'approbation de la présente convention par le Conseil Communautaire, notification de celle-ci et présentation des justificatifs suivants : le dernier bilan financier connu, le compte rendu de la dernière assemblée générale, statuts à jour de l'association, composition du conseil d'administration et du bureau, rapport d'activité et le relevé d'identité bancaire.
- un solde de 40 % à la fin de l'exercice budgétaire 2025 de l'AGCV sur présentation des justificatifs mentionnés à l'article 4.

La subvention sera versée par la Trésorerie Publique. Le comptable assignataire est Monsieur le Receveur Communautaire.

En cas de changement de coordonnées bancaires, il appartient au bénéficiaire de la subvention d'en informer ses interlocuteurs référents dans les meilleurs délais, par courrier recommandé avec accusé de réception accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

3.4 Imputation budgétaire

La subvention est imputée sur les crédits du chapitre 65, art 6574, du budget de la CASUD .

ARTICLE 4 - JUSTIFICATIFS

L'association dont les comptes sont établis pour l'exercice couvrant 2025 devra produire un résultat qualitatif et quantitatif matérialisant :

- l'activité du manager de ville,
- les animations commerciales mises en œuvre,
- les évolutions commerciales du centre ville
- l'attractivité commerciale renforcée.

Ces documents seront signés par le Président ou toute personne habilitée.

Aucune subvention nouvelle ne pourra être effectuée tant qu'il n'y aura pas eu justification de l'emploi du précédent versement.

En cas de non utilisation de la somme versée ou d'utilisation non-conforme à son objet, le bénéficiaire devra restituer les sommes qui lui ont été versées.

ARTICLE 5 – ÉVALUATION

L'AGCV s'engage à fournir, à la fin de la convention, un bilan d'ensemble reprenant les éléments demandés à l'article 4 de la présente convention.

La CASUD procède, conjointement avec l'AGCV, à l'évaluation des conditions de réalisation du programme d'actions auquel elle a apporté son concours.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1, sur l'impact du programme d'actions au regard de l'intérêt local pour les collectivités territoriales conformément à l'article L.212-29, L.3211-1, L.422.1 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 6 – CONTRÔLE DE LA CASUD

La CASUD contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de mise en œuvre du service.

La CASUD peut exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière si celle-ci excède le coût de la mise en œuvre du projet.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut-être réalisé par la CASUD, dans le cadre de l'évaluation prévue à l'article 5 ou dans le cadre du contrôle financier annuel annuel. L'AGCV s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 7 – COMMUNICATION

L'association s'engage à faire apparaître, sur ses principaux documents promotionnels la participation financière de la CASUD, par exemple au moyen de l'apposition de son logo.

ARTICLE 8 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 5 et au contrôle de l'article 6.

ARTICLE 9 – AVENANT À LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties , fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

La demande de modification de la présente convention doit être réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et et toutes les conséquences qu'elle emporte , dans un délai comprenant le temps d'examen de la demande par un conseil communautaire.

ARTICLE 10 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non observation des clauses de la présente convention par l'un ou l'autre des deux parties, la convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 90 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception et après mise en demeure, de pallier le(s) manquements(s) relevé(s), restée infructueuse passé un délai d'un mois. La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnités, en cas de dissolution de l'association avant le terme prévu à l'article 2 de la présente convention.

Dans tous les cas de résiliation, l'association sera tenue de reverser le solde de la subvention non utilisée, calculé au prorata de la période non couverte.

ARTICLE 11 – SANCTION

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la CASUD des conditions d'exécution de la subvention par l'AGCV, et sans préjudice des dispositions prévues à l'article 10, la CASUD peut, en fonction de la gravité du manquement commis par l'association, exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La CASUD en informe l'AGCV par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12 – CLAUSE COMPROMISSOIRE ET DE COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tout litige né de l'interprétation ou de l'application des présentes clauses fera l'objet d'une procédure de conciliation consistant dans l'échange de deux correspondances au moins dans un délai de trois mois entre les parties.

En cas de difficulté manifeste non résolue par les parties suite à la mise en œuvre de la procédure précitée, la partie la plus diligente pourra procéder à la saisine du Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion. Elle devra en informer préalablement l'autre partie dans un délai de quinze jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en 2 exemplaires originaux,
À le Tampon, le

Pour
LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU SUD
Le Président

Jacquet HOARAU

Pour
L'ASSOCIATION DE GESTION
DU CŒUR DE VILLE
Le Président

Pascal THIAW-KINE

PROJET

BILAN D'ACTIVITÉ 2024

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 974-249740085-20250617-AFF49_CC170625-DE



Sommaire

1/Animations

2/Communication

3/Vacance commerciale et nouvelles
implantations

4/Autres actions

1/ANIMATIONS

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

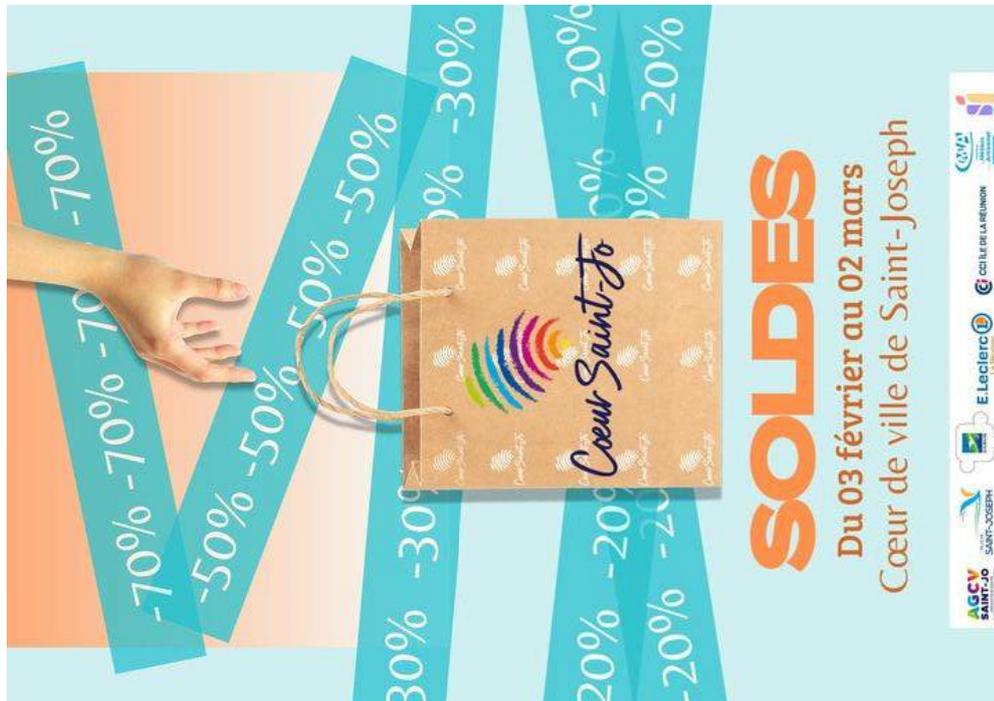
Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 974-249740085-20250617-AFF49_CC170625-DE



Février: Soldes & Saint-Valentin



Communication sur les réseaux sociaux durant les soldes.

Emission Saint-Jo shopping spéciale soldes.

Jeu concours de la Saint-Valentin avec un shooting photo à remporter.

INTERNATIONALE
JOURNÉE DE LA FEMME
08 MARS 2024

Jeu concours *
De très nombreux lots à remporter
le vendredi 08 mars
chez vos commerçants du cœur de ville

*jeu sans obligation d'achat

Noms	Prénoms	Pris
Huet	Cynthia	1 accessoire de mercerie offert par SUD TISSUS
Sancine	Bassan Delphine	1 smoothie offert par LA CABANE DES PAINPLES
Isabelle robert	Bouc clementine	1 paire de chaussettes offerte par PAS A PAS CHAUSSURES
Kbidi Julie	Carteau nozage D'ANNY	1 coiffeur offert par LA BOUTIQUE
Lebon Lisa	Casat Lucile	1 coupe de glace offert par le restaurant SAVEURS DU SUD
Leclume Gabrielle	Clain Emeline	1 bon de 50€ à valoir chez LOU TATOO
leparrier lyette	Elizeon Julie	1 pose de semi-permanent offert par LE BAR A ONGLES DE MARTHE
Mussard Adeline	Ethève Lettie	1 nuisette offerte par LA BOUTIQUE DE SABAH
Myriam	Ethève Soliane	1 carte cadeau offert par JUNA
Nazé Iarissa	Faolo Emmanuelle	1 crème solide APO au beurre de cacao offert par KAFE MANGO
PENOMBRE Etoile	Françoise marion	1 éventail offert par TENDANCES BOUTIQUE
Pinguet Farhanna	Françoise Marie Catherine	1 soin + shampooing offert par le salon REINE COIFFURE
Ramsamy Lindsey	Gervile Chloé	1 coffret de confiserie offert par LA DRAGEE FINE
Rivière Larissa	GONELLA LUCIE	1 bon cadeau offert par BELISSA
Robert Jessalé	Grondin Diana	1 bubble tea + moshi offert par MOMENTEA
ROBERT Sabrina	Grondin Marie Audrey	1 bon de 20€ offert par LPBM MARKET
Sautron Adelaïde	Hoarau Camille	1 paire de chaussettes rando/trail offert par ZOT RUN
THOMAS Ophélie	Hoarau Monique	1 paire de lunettes solaire offert par PRO SCOOT
Vitry Rachel	Hoarau Ophélie	1 lot surprise offert par REVES D'AZUR
Yahameti Joëlle		



BILAN D'ACTIVITÉ 2024



Journée de la femme:

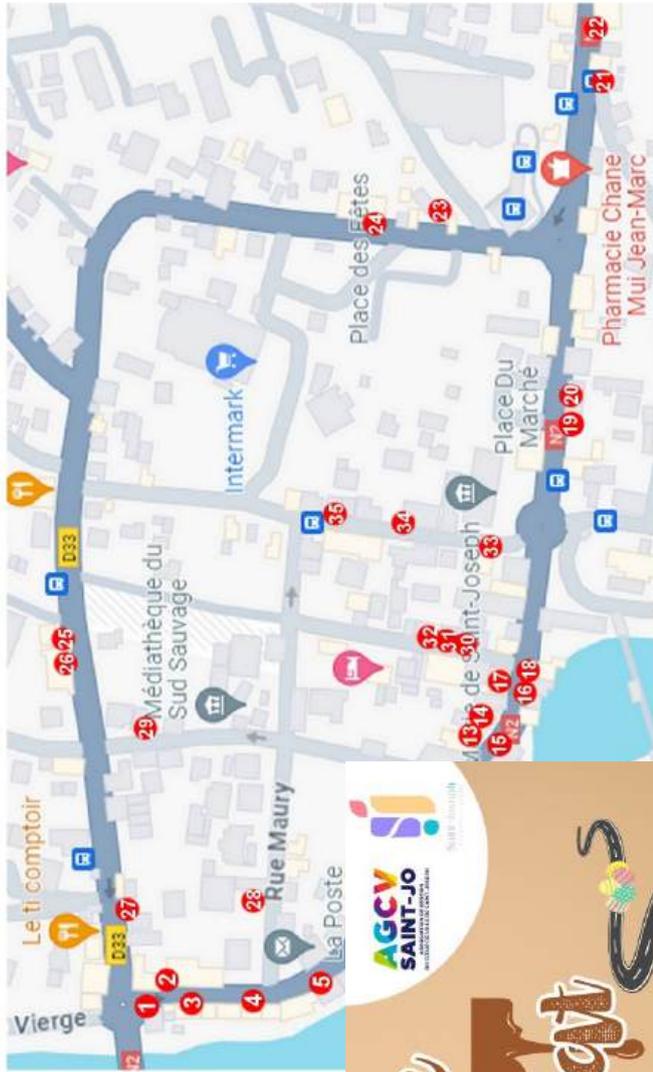
Offres exceptionnelles chez les commerçants partenaires le 08
mars uniquement.
Communication sur les réseaux sociaux.

Fête des grands-mères:

Matinée intergénérationnelle avec les élèves de CE1 de l'école
élémentaire de Vincenzo et les résident(e)s de l'EPHAD de Saint-
Joseph.

Remise de cadeaux offerts par les commerçants du cœur de ville.

Avril: Pâques – La route du
chocolat.



Pâques: La route du chocolat.

Le samedi 30 mars

**Grand jeu du rébus en cœur de ville chez les commerçants
partenaires avec des chocolats à gagner et mise en place d'un jeu
concours pour tenter de remporter une création gourmande.**

Mai: Fête des mères.

Bonne fête
Maman
 et **Papa**



Atelier gratuit le mercredi 22 mai : création
 en plâtre et carte de vœux (cour du village
 bougé jeunesse)

Tirage au sort: des objets personnalisés
 à gagner
 (plus d'infos sur la page fb Coeur saintjo)



Bonne fête
Maman



ATELIER
GRATUIT



MERCREDI

22 MAI
 DE 9H00 À 12H00 ET 14H À 17H00



COUR DU VILLAGE
BOUGÉ JEUNESSE
FACE À LA BRED
DE SAINT-JOSEPH





BILAN D'ACTIVITÉ 2024

Fête des mères:

Atelier créatif gratuit le 22/05 dans la cour du VBJ.

Jeu concours avec des objets personnalisables à gagner.

JEU CONCOURS

1 VALISE D'OUTILLAGE 39 PCS

1 CHAISE DE PÊCHE

1 COFFRET : 1 CÔTE DU RHÔNE*
+ 1 TERRINE

*L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

À GAGNER



Fête des pères:

Jeu concours avec différents lots à gagner:

- 1 valise d'outillage
- 1 chaise de pêche
- 1 coffret côte du Rhône + Terrine

FÊTE DE LA
MUSICQUE
SAMEDI
22 JUIN
14H À 18H

LA CAV
de Saint-Joseph
rue Leconte De Lisle

AVEC
LES
COMMERÇANTS
DU CŒUR DE
VILLE

Cœur Saint-Jo



AGCV SAINT-JO
SAINT-JOSEPH

E Leclerc
La Réunion

CCV
CŒUR DE VILLE DE LA RÉUNION

CCV
CŒUR DE VILLE DE LA RÉUNION



Fête de la musique:

Prestations musicales d'artistes Saint-Josephois le samedi 22 juin
de 14h à 18h (rue Leconte de Lisle)

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 974-249740085-20250617-AFF49_CC170625-DE



Juillet/Août: Vacances & rentrée scolaire



Avec vos commerçants du cœur de ville

**Du 03 au 07 août
parking de la mairie**

Artistes
avec Saint-Jo Terre d'artistes

Manèges

Danses des associations



samedi 03 août

Danses des associations:

- L'AMA 974
- Carosse ensemble
- Amis de Cayenne
- Nouvelle Ville

Artistes:

Sono by Ilambe et christopher

- Jackidi
- Clément Lauret
- Alix Bazin
- Kultur Flamboyant
- Zik Mélanzé
- Yoyo Mad
- Bécka

Danses des associations:

- L'AMA 974
- Carosse ensemble
- Amis de Cayenne
- Nouvelle Ville

Artistes:

- Colina
- Kévin Payet
- Florent Elizéon
- Françoise Payet
- Adrien Fribourg
- Harmonie

Présence des manèges enfants du samedi 03 au mercredi 07 août

PARKING MAIRIE

**VACANCES
DU CŒUR DE VILLE**
Avec vos commerçants du cœur de ville

**De 14h à 17h00
Parking Mairie**

Mardi 05 août



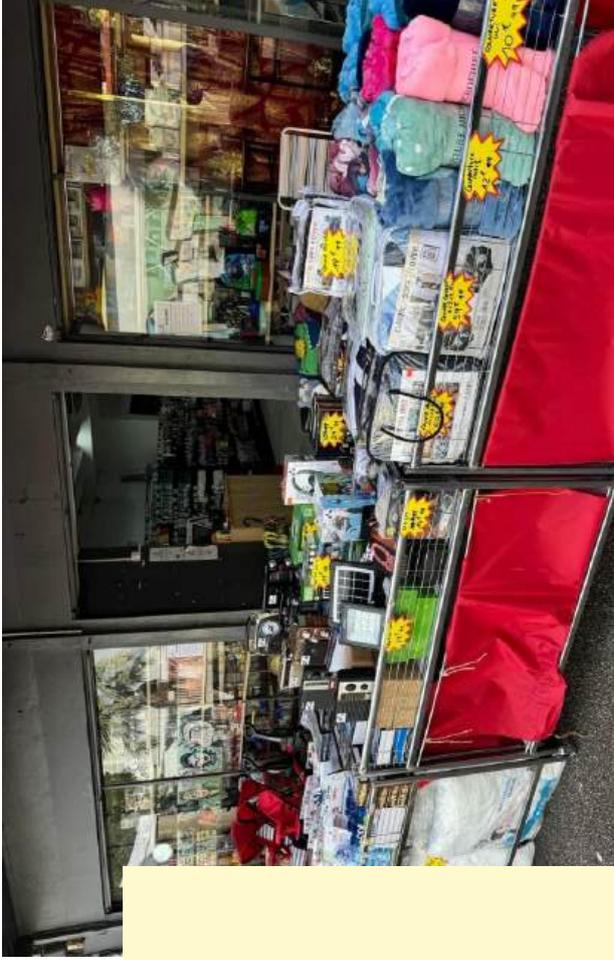


Vacances d'Août:

Parvis de la mairie.

Manèges pour enfants.

Prestations musicales d'artistes locaux et danses des associations.





Septembre: Soldes/Week-end commercial:

Organisation d'un week-end commercial en collaboration avec
l'association des commerçants et artisans de Saint-Joseph à
l'occasion du premier week-end des soldes.

- Forains locaux et extérieurs
- Restauration
- Rue piétonne





Halloween:
-Distribution de friandises chez les commerçants partenaires
-Atelier maquillage gratuit

Décembre: Kouler Desamb



Kouler Desamb

CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH
DU 8 AU 24 DÉCEMBRE

Jeu concours du 8 au 24 décembre
- *La boîte aux lettres du Père Noël* -

- STRUCTURES GONFLABLES
- ATELIER SUCETTES
- ATELIERS CRÉATIFS
- BAR A PAILLETES
- JEUX
- ACCROBRANCHE
- MINI GOLF

La Ville de Saint-Joseph et L'AGVC présente

Kouler Desamb

CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH
DU 8 AU 24 DÉCEMBRE

Ateliers créatifs:

- mercredi 11/12 14-17h
- mercredi 18/12 14-17h
- mardi 24/12 09-12h

Ateliers création de sucettes*:

- samedi 14/12 10h-12h/14h-16h

Bar à paillettes:

- dimanche 22/12 13h-16h
- lundi 23/12 13h-16h

Structure gonflable:

- mercredi 11/12 14-17h
- samedi 14/12 10h-12h/14h-17h
- mercredi 18/12 10h-12h/14h-17h
- vendredi 20/12 10h-12h/14h-17h
- samedi 21/12 10h-12h/14h-17h
- mardi 24/12 09-12h

Parcours Accrobranche: 10h-12h/14h-17h

- du mardi 17/12 au dimanche 22/12

Mini Golf:

- lundi 23/12 10h-12h/14h-16h

Jeu de piste N'JOY MBI

Police scientifique*:

- samedi 21/12 14h-17h

*sur inscription

Atelier création de sucettes



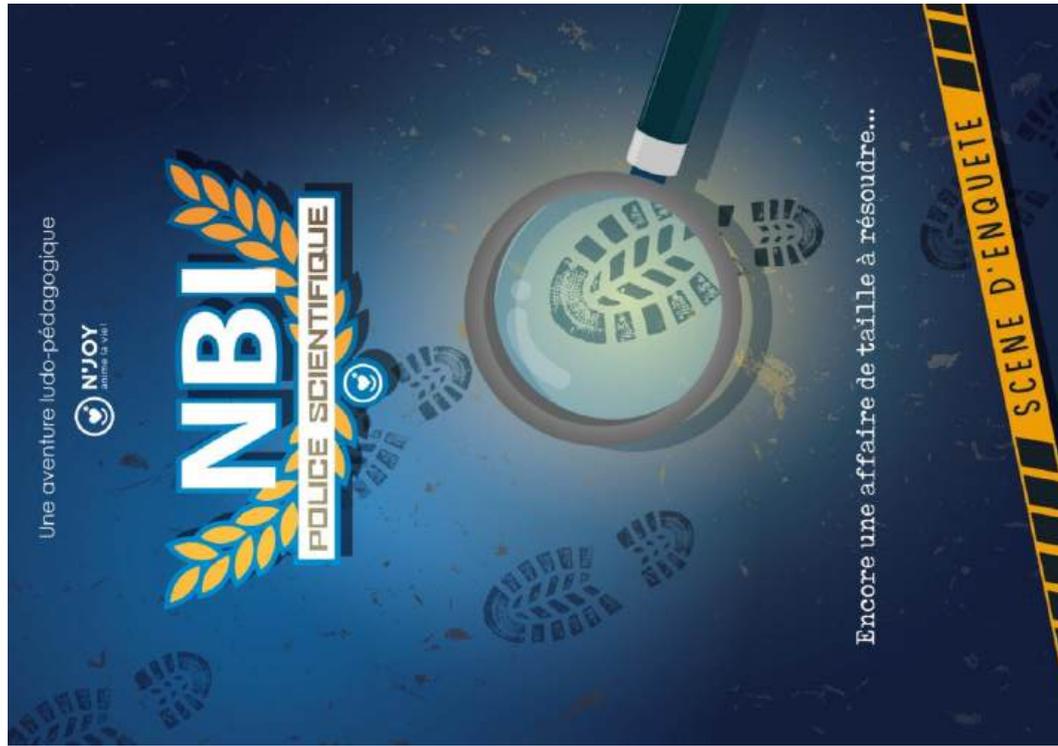
Structure gonflable



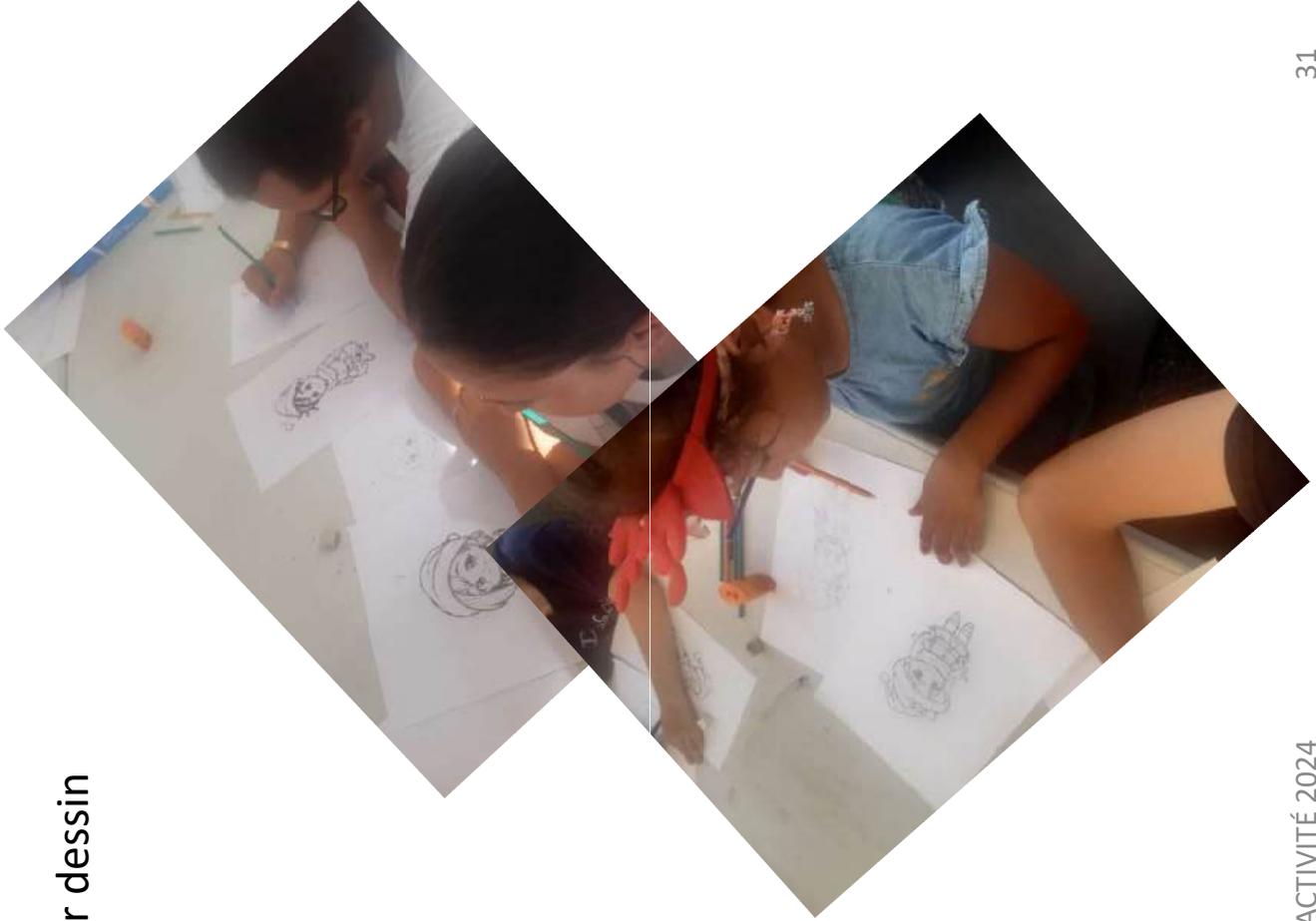
Parcours accrobranche



Jeu de piste NBI Police scientifique



Atelier dessin



Mini Golf

Mini Golf



23 décembre
de 10h à 12h et 14h à 17h

Bar à paillettes

Bar à paillettes



22 et 23 décembre
de 13h à 16h

Défilé des illuminations/maison du Père Noël



Marché de Noël



EN DIRECT SUR
Saint Jo TV 

SAINT-JO
s'illumine le 8 décembre

Des animations prévues tout au long de la journée :

- + **Marché de Noël** à partir de 14h - 23h
- ★ Show mode des commerçants du cœur de ville (17h) : dans le cadre du week-end commercial du 6 au 8 décembre
- ★ Défilé des associations à partir de 18h

★ Lancement **des illuminations** à 19h15
place François Mitterrand

★ Suivi du concert :
LRB & DJ TMX
sous la Halle de Saint-Joseph



AGCV SAINT-JO
Casse Sainte-Eglise



Jeu de la boîte aux lettres du père Noël Noël



Kouler Désâmb

Jeu concours du 8 au 24 décembre
- *La boîte aux lettres du Père Noël* -

- Écris ta plus belle lettre au Père Noël
- Poste ta lettre dans la boîte du Père Noël situé sur le parvis de la mairie

Tirage au sort de 3 lettres le 23 décembre - remise des lots aux gagnants le 24 décembre
Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page Facebook de la Ville et du Cœur Saint-Jo



Kouler Desamb :

- Structures gonflables
- Atelier création de sucettes
 - Accrobranche
 - Jeu de piste
 - Atelier dessin
 - Mini golf
 - Bar à paillettes
 - Marché de Noël
- Jeu de la boîte aux lettres du Père Noël

2/Communication

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 974-249740085-20250617-AFF49_CC170625-DE



COMMUNICATION 2024 AGCV



Saint-Jo Shopping

Création et diffusion de vidéos promotionnelles avec notre partenaire mon Saint-Jo afin de mettre en avant les offres des commerçants lors des événements commerciaux importants de l'année: Soldes, fête des mères, fête des pères, rentrée scolaire, Koulter Desamb



Les offres du week-end

Création de visuels et diffusion sur les réseaux sociaux d'offres flash, chaque premier et dernier week-end du mois.



Affiches

Création et distribution d'affiches chez les commerçants partenaires.



Book commerçants Mon Saint-Jo

Réalisation d'un visuel de présentation pour chaque commerçants partenaire, afin de présenter les différentes activités commerciales présentes en cœur de ville.



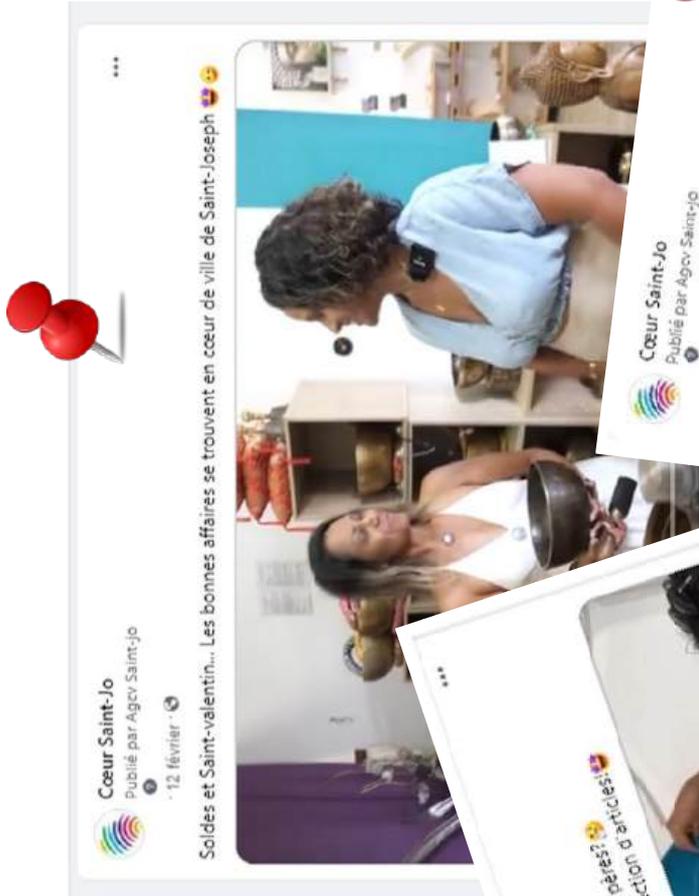
Kakémonos

Création et pose de kakémonos sur les candélabres du cœur de ville.

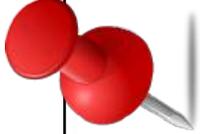


Il est important que les commerçants partenaires partagent les publications Facebook/Instagram

Saint-Jo Shopping



Les offres du week-end





Cœur Saint-Jo
 Publié par Agcv Saint-jo

5 avril

Le nouveau rendez-vous des bonnes affaires ! 🥰
 Tous les premiers et derniers week-end du mois, retrouvez les offres exceptionnelles des commerçants du cœur de ville.
 Des offres flash à ne pas rater!

LES OFFRES DU WEEK-END



~~33.00€~~
20.00€

du 36 au 41

Non disponible en
40 couleurs noir et
37 couleurs blanc.

ATTIRANCE

LES OFFRES DU WEEK-END



~~85.00€~~
49.00€

Sac
Lacoste femme
uniquement
couleur rouge

LE TUB SPORTS

LES OFFRES DU WEEK-END



~~18.50€~~
10.00€

ROUSSEAU
100% COTON
100% MADE IN FRANCE

LES OFFRES DU WEEK-END



~~30.00€~~
20.00€

POSE DE SOIN
pour obtenir
vos sourcils et
cils plus
denses

HAIR DE BEAUTE

LES OFFRES DU WEEK-END



~~85.00€~~
20.00€

+9

LES OFFRES DU WEEK-END



~~85.00€~~
20.00€

+9

LES OFFRES
DU
WEEK-END



~~33.00€~~
20.00€
 du 36 au 41

Non disponible en
 40 coloris noir et
 37 coloris blanc

ATTIRANCE

ATTIRANCE FASHION

LES OFFRES
DU
WEEK-END



~~85.00€~~
49.00€

LE TUB
SPORTS

LE TUB SI

LES OFFRES
DU
WEEK-END



LA CAUV^e
 BILAN D'ACTIVITÉ 2024

VIIGIL
 Rouge, blanc ou
 rosé

L'abus d'alcool est dangereux
 pour la santé. À consommer
 avec modération.

Le Book commerçants



Affiches accompagnants les différents événements commerciaux

INTERNATIONALE

JOURNÉE DE LA FEMME

08 MARS 2024

Jeu concours

De très nombreux lots à remporter le vendredi 08 mars chez vos commerçants du cœur de ville

La Route du chocolat

Samedi 30 mars

gourmandises
 surprises
 surprises

Bonne fête

Maman et Papa

Atelier gratuit le mercredi 22 mai : création en plâtre et carte de vœux (cœur du village bougé jeunesse)

Tirage au sort : des objets personnalisés à gagner (plus d'infos sur la page fb Cœur saintjo)

SOLDES

Du 03 février au 02 mars
 Cœur de ville de Saint-Joseph

-70% -70% -70%
 -50% -50% -50%
 0% -30% 0% -30%
 0% -20% 0% -20%
 20% -20% 20% -20%

Bonne fête

Papa

JEU CONCOURS

À GAGNER

- 1 VALISE D'OUTILLAGE 31 PCS
- 1 CHAIRE DE PÊCHE
- 1 COFFRET : 1 CÔTE DU RHÔNE* + 1 TERRINE

VACANCES DU CŒUR DE VILLE

Du 03 au 07 août
 parking de la mairie

Artistes
 avec l'aide de l'association

Manèges
 Dances des associations

FÊTE DE LA

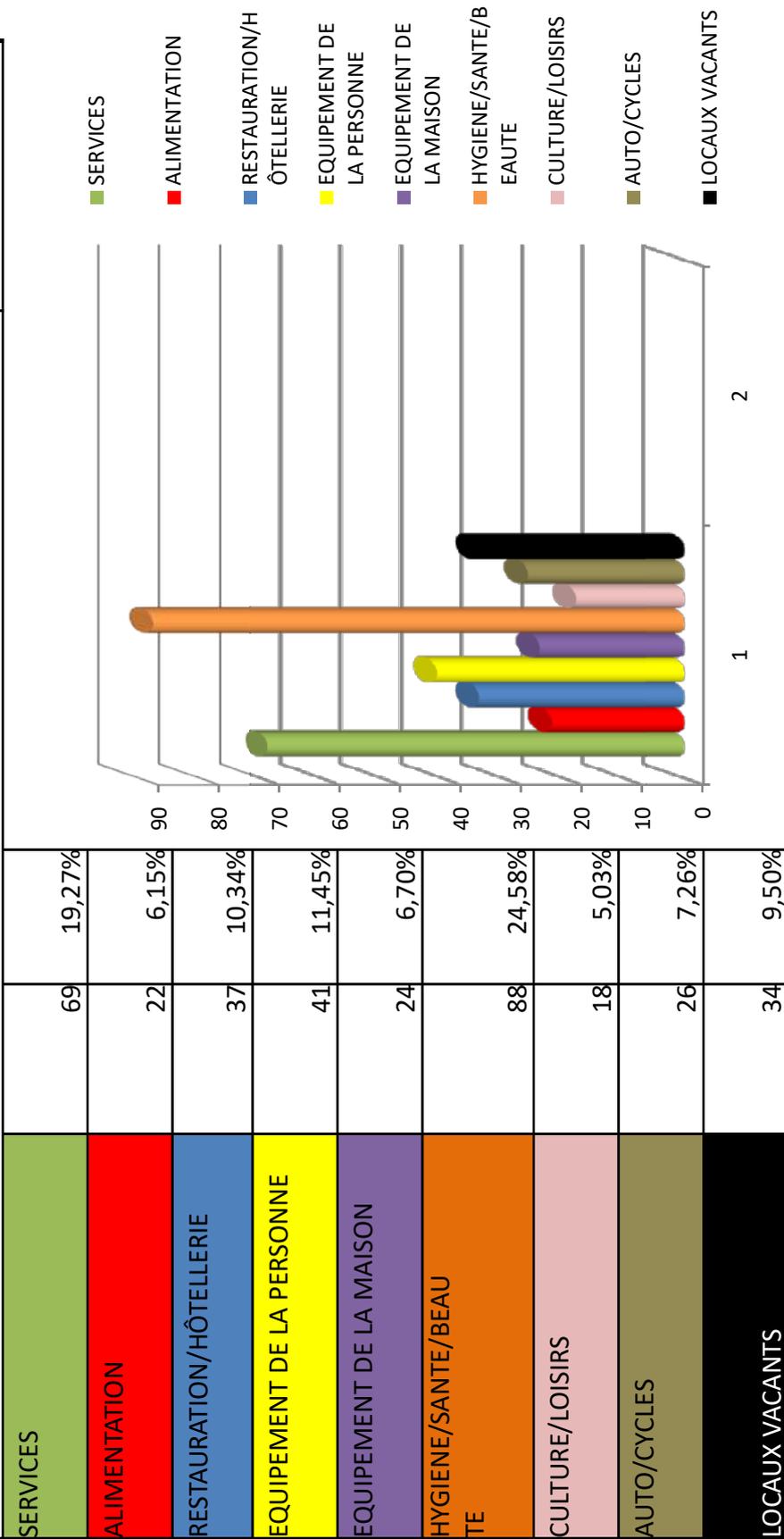
MUSIQUE

AVEC LES COMMERÇANTS DU CŒUR DE VILLE

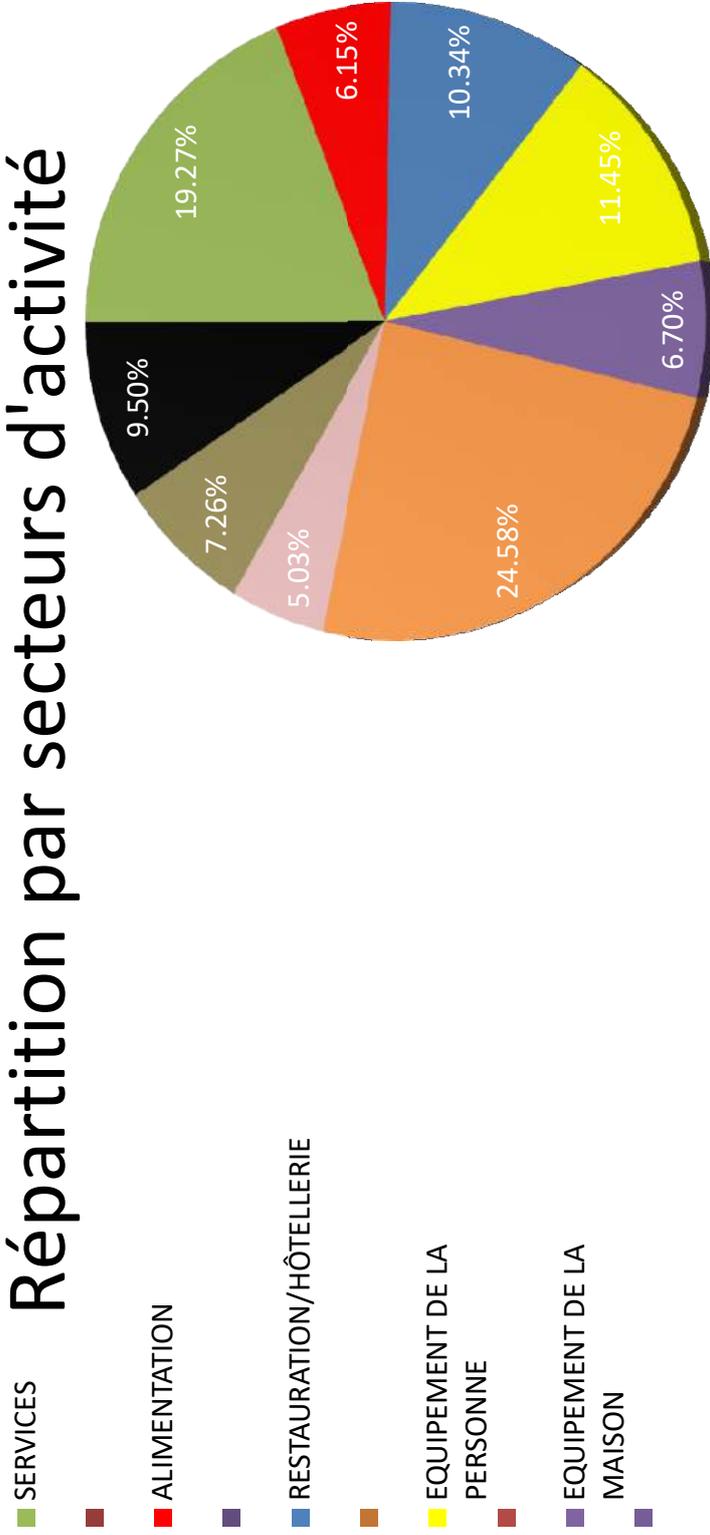
SAMEDI 22 JUIN 14H À 18H

3/VACANCE COMMERCIALE ET NOUVELLES IMPLANTATIONS

TOTAL CELULLES	358
TOTAL LOCAUX VACANTS	31
TOTAL TX DE VACANCE BRUTE	8,659217877
TOTAL LOCAUX VACANTS SUR LE MARCHÉ	20
TOTAL TX DE VACANCE LOCAUX SUR LE MARCHÉ	5,586592179



Répartition par secteurs d'activité



Taux de vacance commercial

Hyper centre : Tx de VC brut:**7.78%** / Tx de VC (locaux sur le marché) **3.89%**
Périmètre élargi : Tx VC brut **8.66%** / Tx de VC (locaux sur le marché) **5.58%**

Taux de vacance commercial Brut en 2019 sur périmètre élargi : +- **10%**

Malgré le contexte économique difficile ces 5 dernières années, le taux de vacance reste maîtrisé et connaît même une légère baisse.

Nouvelles implantations commerciales 2024

Les savates de Caro et Mika (chaussures)

Moment Tea (Restauration)

Sandy chaussures (chaussures)

LPBM ELLE&LUI (accessoires mode/beauté)

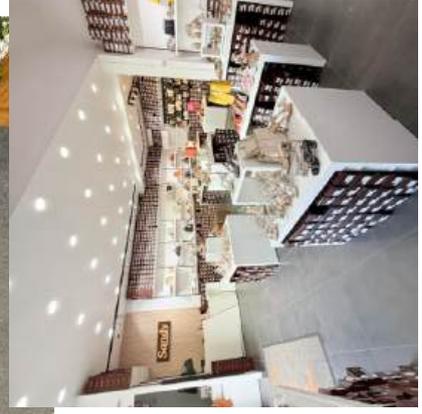
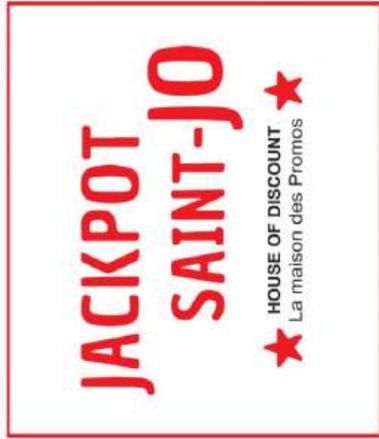
Vally (prêt à porter)

Espace Mode (prêt à porter)

Le Jackpot (alimentation)

Cadjee batterie (pièces et accessoires Auto/Moto)

Carrément Pizzas (restauration)



4/AUTRES ACTIONS

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 974-249740085-20250617-AFF49_CC170625-DE



Séminaire commerçants et artisans du centre-ville de Saint-Joseph

Le premier séminaire des commerçants et artisans de Saint-Joseph s'est tenu le 04 décembre 2024.

Co-organisé par la ville de Saint-Joseph, l'AGCV, la CCIR et l'ACASJ, ce séminaire a réuni une cinquantaine de personnes sous formes d'ateliers abordant 4 thématiques liées au commerce du centre-ville.

Les 4 thématiques proposées :

- Comment renforcer/développer le tissu commercial pour un centre-ville plus attractif?**
- Événements et animations/marketing**
- Amélioration de l'expérience client/développer des synergies entre commerçants**
- Accessibilité/mobilité et espace public**

Le rendu de ces travaux auront pour but de guider les différentes actions à court, moyen et long terme pour un centre-ville plus dynamique.

